
HONORAIRES 2023
APPLICABLES AUX VENTES

<i>Types de bien</i>	<i>Honoraires</i>
<i>Maison / Appartement</i>	<i>5 % TTC du prix</i>
<i>Terrains</i>	<i>8 % TTC du prix</i>

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%

HONORAIRES 2023
APPLICABLES AU LOCATION

<i>Types de location</i>	<i>Honoraires</i>
<i>Location saisonnières</i>	<i>25% TTC du loyer</i>
<i>Location residence secondaire meublées</i>	<i>25% TTC du loyer</i>

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de transaction professionnelle n° CPI 06052022000000108 délivrée par la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaine opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 300 000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de Beazley Solutions international Limited - 1, rue Saint Georges, 75009 PARIS

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds , effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

